



# LES ÉCHOS

## CHSCT du 16 octobre 2018

### DÉLÉGATION DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE (DDUCV)

### ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DES SERVICES ÉCOLOGIE, VOIRIE VÉGÉTAL NETTOIEMENT, TERRITOIRE SERVICES URBAINS ET CRÉATION DE LA DIRECTION DES GRANDES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Une réorganisation de la chaîne managériale du Service Écologie est apparue indispensable, pour tenir compte des risques psychosociaux ayant engendré une souffrance du collectif de travail, répertoriés lors de la prise en charge des agents par la Direction Adjointe de la Qualité de vie au travail.

Elle consiste à créer deux entités managériales distinctes : Écologie et Développement durable.

En outre, un déménagement est prévu à l'horizon 2019.

La **CFDT** se dit peu convaincue par une telle réorganisation, puisque les sujets traités par les deux services sont transverses, ce qui pose le risque de tensions entre les agents.

De plus, la **CFDT** pointe sur l'ensemble des dossiers :

Le manque de transversalité dans l'organigramme de la DDUCV : la Mission Économies d'énergie n'étant pas reliées au Service Écologie & Développement durable.

Deux réorganisations internes sont présentées :

La première concerne au sein de la Direction Voirie Végétal Nettoiement, le Service Patrimoine de voirie, et le Service Patrimoine végétal : elle fait suite à l'intégration du Service Parcs et Jardins de l'ex-Département du Rhône ;

La deuxième concerne le rattachement de la Commune de Mions au Service VPTE au sein de la Direction Territoire Service Urbains.

Une création est également présentée à la Direction des Grandes Infrastructures routières, la Métropole étant chargée de piloter le déclassement A6/A7 et le projet de l'anneau des sciences.

Les votes des organisations syndicales ont été les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO - CGC		<b>CFDT</b> - CGT - CFTC-UNSA

## PRÉSENTATION, POUR INFORMATION, DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION D'ENQUÊTE SUR UNE TENTATIVE DE SUICIDE EN MDM

Ce rapport pointe les difficultés d'intégration d'un agent fragile car en situation de handicap invisible, dans un collectif de travail fonctionnant dans des conditions de travail dégradées. Il présente un certain nombre de préconisations pour que ce type d'incidents ne se renouvelle pas.

## PRÉSENTATION, POUR INFORMATION, DU NOUVEAU REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE LA MÉTROPOLE

Deux Registres de santé et sécurité et au travail coexistent au sein de la Métropole : l'un issu de l'ex-Département, mis en œuvre dans les services de la DDSHE ; l'autre, issu de l'ex-Grand Lyon, mis en œuvre dans les autres Délégations.

Il est donc apparu nécessaire d'harmoniser ces deux Registres, et d'établir des fiches d'incidents/ accidents du travail correspondantes aux besoins des différentes Délégations, Ces nouveaux outils seront accessibles sur Comète.

## QUESTIONS DIVERSES

### CONCIERGERIE SOLIDAIRE

Une expérimentation du principe de la conciergerie solidaire va être mise en œuvre en 2019 sur deux sites de la Métropole : à l'Hôtel de la Métropole, et à la Halle Borie.

### CHARTE DU DROIT À LA DÉCONNEXION ET DES USAGES NUMÉRIQUES

La Loi Travail de 2016 a prévu que chaque agent dispose d'un droit à la déconnexion.

La DNSI de la Métropole a donc établi une Charte des usages numériques entérinant ce droit, réclamé régulièrement par la **CFDT**, et établissant les règles de l'utilisation des outils numériques à la Métropole.

### INFORMATION SUR UN AGENT, UN COMPTE - INTRANET SUR COMÈTE

La page d'accueil Comète de l'Intranet de la Métropole va être réorganisée en décembre 2018.

Un agent, un compte est le déploiement prévu dès début 2019 pour l'ensemble des agents qui n'ont pas encore un compte informatique à la Métropole comme par exemple les agents des collèges, des services urbains...

